

Communiqué de presse

UNE DEUXIEME CHANCE POUR CHRISTIAN □

La maladie psychique n'est pas un crime !

Malheureusement mais c'était prévu, le Tribunal cantonal a rejeté l'appel.

En effet, une fois de plus, nos juges cantonaux ont décidé de maintenir Christian en prison pour motif de sûreté. Une fois de plus, les patients psychiques se voient discriminés et l'égalité des droits bafoués, en ce qui concerne la détention en prison.

Les juges savent très bien qu'en ordonnant une mesure thérapeutique institutionnelle, (l'art. 59 du code pénal), ils condamnent Christian, dans les faits, à passer encore de long mois incarcéré, sans avoir de date de sortie. L'établissement thérapeutique fermé n'existant pas dans le Canton de Vaud.

Par ce jugement, le Tribunal cantonal assume donc publiquement qu'en Suisse, on peut vous détenir en prison, alors que vous n'avez aucune sanction de privation de liberté à exécuter. Uniquement parce que vous êtes porteur d'un diagnostic de schizophrénie et que vous avez commis un délit. Même mineur, comme c'est le cas pour Christian (lésions corporelles simples).

Au nom de la sécurité, les juges ont donc estimé que les risques de récidives étaient importants, déniaient par là, toute valeur probante aux rapports des psychiatres qui constataient la stabilisation de la maladie. Alors que le risque de rechute est proche de zéro étant donné que Christian a demandé à être sous injection-dépôts de neuroleptiques □ ces juges ont décidé de prendre un plus grand risque pour Christian vu que les conditions de la vie carcérale sont à l'opposé des exigences de l'efficacité d'un cadre thérapeutique.

Le TC, a manqué une occasion de démontrer que la Justice en Suisse, ce n'est pas seulement une Affaire à juger, un Dossier à traiter mais que derrière un diagnostic de schizophrénie, il y a un Homme avec son histoire et son avenir à construire.

Maintenant, nous allons réfléchir, ensemble et appuyer Christian dans la suite qu'il va donner à ce jugement.

De toutes façons, nous allons continuer à nous battre pour la non-discrimination des patients porteurs de diagnostics psychiatriques, et pour le respect au quotidien des droits humains.

Pour le collectif Libérez Christian,
Madeleine Pont

Lausanne, le 6 juillet 2021

Le Collectif-Libérez Christian est issu d'AMPP - *Action Maladie Psychique et Prison* du Graap-Association
Groupe d'accueil et d'action psychiatrique - Rue de la Borde 25 - 1018 Lausanne - Tél. + 41(0)79 212 54 12 -
madeleine.pont@graap.ch - site: www.graap.ch ; www.cafepreison.ch

AMPP est une action entièrement bénévole et nous avons aussi besoin de votre soutien financier.

Banque cantonale vaudoise - CCP 10-725-4 - Clearing 767 - IBAN CH52 0076 7000 R539 5633 5